

Au fil de l'eau

MINI-MAGAZINE SUR LES PRATIQUES
AGROENVIRONNEMENTALES

BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BLANCHE



COBALI

AU FIL DE L'EAU

BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BLANCHE

ARTICLES

Un magazine pour les agriculteurs du bassin versant de la rivière Blanche

Présentation du COBALI et de son projet sur la rivière Blanche

Zoom sur la rivière Blanche

Techniques de conservation des sols contre l'érosion

Obtenez de l'aide financière pour protéger vos cours d'eau!

Réglementation de la MRC de Papineau

La conservation au service d'une agriculture environnementalement responsable!

Comprendre le PDZA

Préparation d'une stratégie de conservation de la biodiversité pour la MRC de Papineau



Un magazine pour les agriculteurs du bassin versant de la rivière Blanche

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est heureux de vous présenter ce mini-magazine destiné aux agriculteurs de la région, à l'occasion de son projet de caractérisation et de mobilisation pour la rivière Blanche. Ce magazine s'inscrit dans un projet financé par la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de Papineau ainsi qu'avec la collaboration des municipalités de Mulgrave-et-Derry, Mayo, Lochaber-Partie-Ouest ainsi que les villes de Thurso et Gatineau. Il rassemble des informations pertinentes pour les producteurs du bassin versant qui sont soucieux de la conservation des sols et de la santé des cours d'eau de la région. Pour ce faire nous avons collaboré avec plusieurs professionnels du milieu afin de créer des articles qui abordent le thème des pratiques agroenvironnementales qui visent à protéger l'environnement sans atteindre le potentiel de production.

Pour compléter ce magazine, le COBALI a également réalisé une vidéo traitant du phénomène de l'érosion qui cause la perte de sol des terres agricoles. Deux producteurs de la municipalité de Lochaber-Partie-Ouest abordent cette problématique et partagent leur expérience concernant les solutions mises en place sur leurs terres dans la bassin versant de la rivière Blanche et celui du ruisseau Pagé.

Vous pouvez aller visionner cette capsule sur la page Facebook du COBALI ou sur la chaîne Youtube du COBALI.

En terminant, le COBALI souhaite s'entretenir avec des producteurs intéressés à entreprendre des actions visant la conservation des sols dans l'optique de réaliser un projet collectif dans le secteur de la rivière Blanche. N'hésitez pas à nous contacter!

Sans plus tarder, nous vous souhaitons bonne lecture!

Présentation du COBALI et de son projet sur la rivière Blanche

Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec mandatés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour élaborer, coordonner la mise en œuvre et faire le suivi d'un plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion. La zone de gestion du COBALI comprend trois bassins versants, soit celui de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche (Est) et du ruisseau Pagé.

La mission du COBALI est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau de ses bassins versants, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, dans une perspective de développement durable.

Organisme sans but lucratif créé en 2003, il est géré par un conseil d'administration représentatif des différents acteurs et utilisateurs de l'eau du territoire des secteurs communautaires, municipaux et économiques, dont des représentants du milieu agricole, agissant également comme table de concertation.



Le projet réparti en trois volets a visé tout d'abord la caractérisation de la rivière Blanche. Concrètement, deux employés du COBALI ont parcouru au cours du mois d'août 2020 la rivière pour y relever principalement les problématiques d'érosion, l'état de la bande riveraine, les infrastructures anthropiques pouvant affecter la qualité de l'eau et tout autre élément d'importance portant préjudice à la santé de la rivière.

Le 2e volet a permis de relever les attraits d'intérêt et de procéder à l'évaluation des accès à la rivière. Les observations recueillies vont permettre d'évaluer le potentiel de mise en valeur de la rivière. Cette démarche peut représenter un atout au niveau touristique, mais également pour la population locale, dont l'eau fait d'ailleurs partie du patrimoine de la collectivité québécoise.

Finalement puisque la rivière et ses tributaires sillonnent plusieurs zones agricoles présentes sur son bassin versant, le 3e volet vise une mobilisation des producteurs agricoles pour favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. L'agriculture représente un moteur économique très important pour la région. D'où la nécessité de développer une synergie entre ce secteur et l'aspect environnement du milieu dans lequel les producteurs agricoles évoluent.



Zoom sur le bassin versant de la rivière Blanche

COBALI

Un bassin versant est le territoire que drainent un cours d'eau et ses affluents. Sa frontière naturelle, appelée « ligne de partage des eaux », correspond aux sommets qui délimitent la vallée, à l'intérieur de laquelle toute l'eau qui s'écoule converge par le réseau hydrographique (ruisseaux, lacs et rivières) vers un cours d'eau commun. Ainsi toutes les activités se déroulant dans le bassin versant de la rivière Blanche ont la capacité d'affecter la qualité de l'eau de celle-ci. En effet, on pourrait croire que seules les activités se situant aux abords de la rivière Blanche sont susceptibles d'affecter sa qualité de l'eau. En réalité, comme les populaires paroles de la chanson de Jacques Michel l'expriment très bien: « N'oublie pas que ce sont les gouttes d'eau, qui alimentent le creux des ruisseaux » !



Le bassin versant de la rivière Blanche couvre une superficie de 555 km carrés et est principalement localisé dans la MRC de Papineau. Avec une population d'environ 3 300 habitants, le territoire du bassin versant chevauche actuellement quatre MRC et onze municipalités. La rivière Blanche prend naissance au lac de l'Écluse et se jette dans la rivière des Outaouais à l'ouest de la ville de Thurso. Les principales activités économiques sont associées au récréotourisme, à la foresterie et à l'agriculture.

Dans la région au sud de la rivière Blanche (municipalités de Lochaber-Partie-Ouest et de Lochaber) la présence de sols argileux nuit à une bonne infiltration de l'eau. Ainsi, la pluie ruisselle sur les terres agricoles et lessive la couche de surface vers les petits cours d'eau qui se jettent inévitablement dans la rivière Blanche. Selon les résultats d'analyse d'eau, prélevée dans ce secteur, la qualité de celle-ci varie entre très mauvaise, mauvaise et douteuse qui sont les catégories les moins bien cotées de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) de l'eau.

En effet, en milieu agricole, la terre lessivée vers les cours d'eau est souvent riche en phosphore, ce qui favorise la croissance de plantes aquatiques et d'algues qui elles entraînent un vieillissement prématuré du cours d'eau ou du plan d'eau dans lequel il se jette. Pour éviter cela, il existe plusieurs actions pouvant être posées. La première est de maintenir des bandes riveraines végétalisées d'au minimum 3 mètres, pour les terres en culture, à partir de la ligne des hautes eaux. Les racines de cette végétation permettent, entre autres, de retenir le sol et d'absorber le phosphore ainsi que les autres éléments nutritifs présents dans la terre plutôt qu'ils ne se déversent dans l'eau. De plus, lorsque couplée à une clôture, la bande riveraine permet d'empêcher le bétail de se rendre au cours d'eau évitant ainsi un piétinement de la rive et une contamination de l'eau.

Parmi les autres techniques de conservations des sols, on retrouve par exemple:

- La culture de plante de couverture
- La culture de couverture intercalaire pour les cultures à grands interlignes
- Le semis direct
- Les avaloirs
- Les enrochements aux sorties de drains par exemple

Les moyens mis en place pour contrôler l'érosion évitent de mettre les sols à nu ce qui permet aux particules de sol de rester dans les champs agricoles, là où elles sont nécessaire et éviter qu'elles ne se retrouvent dans les cours d'eau, où elles sont nuisible.

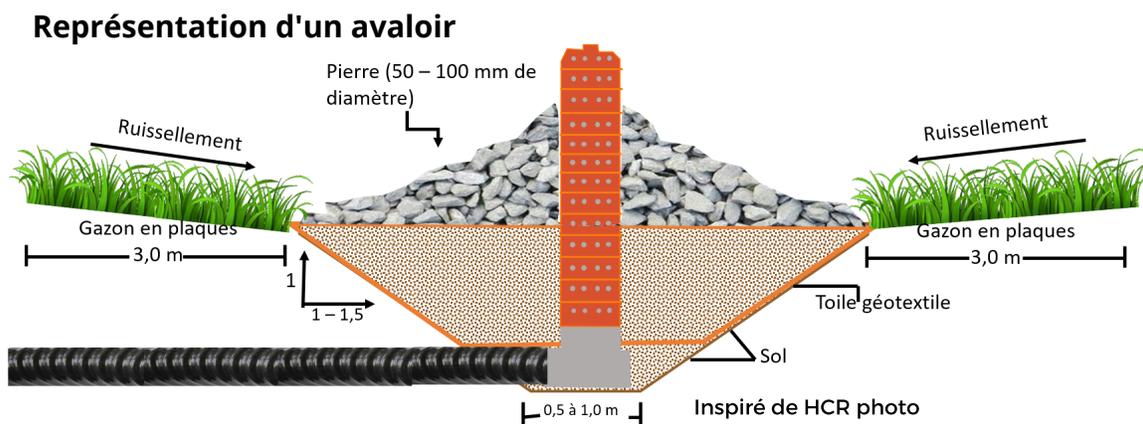
Techniques de conservation des sols contre l'érosion

NICOLAS SAMSON - CLUB DES SERVICES AGROENVIRONNEMENTAUX DE L'OUTAOUAIS

En milieu agricole, la santé des cours d'eau demeure un enjeu majeur pour les producteurs. Les champs avec un aménagement déficient peuvent induire des pertes de nutriments dans le cours d'eau et ainsi nuire à la qualité de ceux-ci. Ces pertes peuvent se produire par érosion et ravinement. L'érosion entraîne une perte de sol arable, ce qui appauvrit les champs en nutriments, affaiblit la structure du sol et inévitablement provoque des pertes de rendements dans la zone affectée. Ces phénomènes peuvent aussi se produire à l'intérieur du champ par des dépressions, où des quantités d'eau s'accumulent et rendent la zone inexploitable.

En fonction de la zone qui est affectée, il existe des solutions afin de réduire les pertes de sols dans l'environnement et augmenter leur productivité. Selon la situation, le nivellement, l'installation d'un avaloir, le drainage, l'empierrement des berges et les bandes enherbées peuvent constituer des solutions pour régler ce problème.

«L'ÉROSION
ENTRAINE UNE
PERTE DE SOL
ARABLE, CE QUI
[...]
INÉVITABLEMENT
PROVOQUE DES
PERTES DE
RENDEMENTS»



En présence de dépression plus importante dans le champ et si un fossé ou cours d'eau permet d'évacuer l'eau facilement, il est possible d'installer un avaloir afin d'évacuer l'eau du champ par un drain souterrain vers le fossé ou le ruisseau. L'objectif de l'avaloir est de favoriser la sédimentation afin de diminuer les pertes de sols arables dans l'eau évacuée. Dans le cas où il y a érosion des berges, un empierrement ou une bande enherbée peut contrer les pertes de sols vers les cours d'eau.

Enfin, toute pratique de conservation des sols diminuant l'exposition d'un sol à nu qui favorise donc la présence en continu d'une plante (en culture principale ou l'implantation d'un engrais vert), jumelée au semis direct, contribue aussi à diminuer les pertes de sols vers les cours d'eau.

Des subventions existent actuellement pour implanter des engrais verts et aussi pour le drainage des sols. N'hésitez pas à contacter votre conseiller afin qu'il vous informe sur ces programmes.

Nicolas Samson agr. M.Sc.

Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais.

Cel. : 819 962-2715

Obtenez de l'aide financière pour protéger vos cours d'eau!

CHANTAL LEDUC - MAPAQ

Certaines pratiques agricoles peuvent avoir d'importantes répercussions sur la qualité des cours d'eau. Pour les producteurs qui se soucient de la santé des cours d'eau ainsi que de la conservation de leurs sols et qui souhaitent effectuer des travaux pour atténuer les effets de certaines de leurs pratiques sur l'environnement, de l'aide financière est mise à disposition par l'entremise du programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Mesure « Pratiques de conservation des sols »

Les cultures de couverture représentent une bonne méthode à adopter sur le plan agroenvironnemental. Elles comportent de nombreux avantages, notamment la réduction de l'érosion et la captation des éléments nutritifs. Elles contribuent à la rétention de la terre et des éléments nutritifs au champ et limitent ainsi les pertes dans les cours d'eau et dans l'environnement.

L'aide financière provenant de Prime-Vert prend la forme d'une somme forfaitaire équivalant à 75 \$ par hectare, à laquelle un taux d'aide de 70 % ou de 90 % s'applique. Le montant maximal est de 3 000 \$ par année.

Mesure « Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité »

L'aménagement de bandes riveraines élargies fait partie des interventions admissibles à l'égard de cette mesure d'aide financière du programme Prime-Vert. Les bandes riveraines permettent de stabiliser le talus et de retenir le sol et ses éléments fertilisants. Dans ce cas, l'aide financière couvre jusqu'à 70 % ou 90 % des dépenses qui sont directement en lien avec la réalisation du projet. Certains maximums s'appliquent toutefois quant à l'aide financière accordée pour la préparation et l'implantation de la bande riveraine.

Pour plus d'information concernant le programme Prime-Vert, veuillez communiquer avec les personnes-ressources suivantes :

Centre de services agricoles de Gatineau

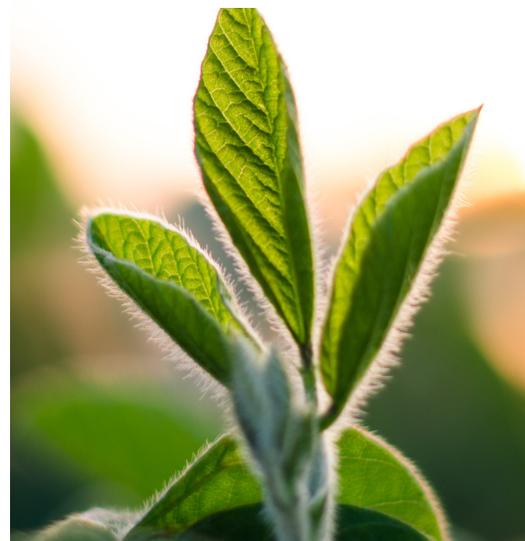
M. Vincent Mongeon, technicien agricole
Tél. : 819 986-8544, poste 2413
Courriel : vincent.mongeon@mapaq.gouv.qc.ca

Centre de services agricoles de Maniwaki

Mme Chantal Leduc, agronome
Tél. : 819 449-3400, poste 4902
Courriel : chantal.leduc@mapaq.gouv.qc.ca

**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.
POUR VOUS.
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.



Règlementation de la MRC de Papineau en matière de protection des cours d'eau: la bande de protection riveraine

ISABELLE SLEVAN-TREMBLAY - COORDONATRICE À L'ENVIRONNEMENT
MRC DE PAPINEAU

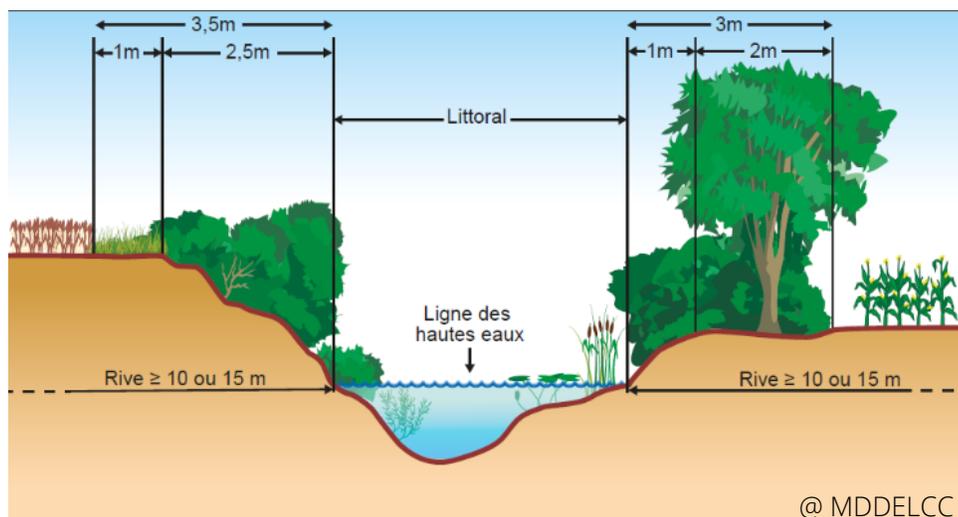
La municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau est un territoire riche en raison de ses patrimoines historique, touristique et agricole pour lesquels les lacs et les cours d'eau revêtent une grande importance. Ces milieux naturels nous permettent non seulement de jouir de nos activités préférées, mais aussi de répondre à divers besoins de notre communauté.

Pour assurer la protection des cours d'eau, un couvert végétal permanent suffisamment large en bordure des cours d'eau est essentiel : c'est ce que l'on appelle la bande de protection riveraine ou la rive. Celle-ci est généralement composée de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres qui offrent notamment un habitat pour la faune et la flore, en plus de remplir de multiples autres fonctions : barrière contre l'érosion des sols et des rives, filtre contre la pollution et les apports en sédiments, brise-vent, création d'ombrage, etc.

Ainsi, pour maintenir la pérennité des ressources en eau pour nos collectivités présentes et futures, la MRC de Papineau a adopté une réglementation en la matière par le biais de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD). En effet, le SAD prévoit une bande de protection riveraine de part et d'autre des cours d'eau et des lacs, qui peut varier de 10 ou 15 mètres en fonction de la pente du talus à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande de protection riveraine peut être déterminée avec précision par un spécialiste, par exemple un biologiste.

Cela dit, là où la culture du sol à des fins d'exploitation agricole est permise, la bande de protection riveraine à conserver est plutôt de 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux dont au moins 1 mètre sur le haut du talus. C'est donc à l'extérieur de cette bande de protection riveraine qu'un sol peut être cultivé ou mis en pâturage. Le respect de cette bande de protection est bénéfique tant pour le sol que pour le cours d'eau, car elle protège les sols contre l'érosion par l'eau, le vent, la machinerie, etc., en plus de limiter les apports en nutriments, en engrais et en sédiments vers les cours d'eau adjacents. La simple présence d'un couvert végétal dans la bande de protection riveraine offre donc un bénéfice important pour nos cours d'eau et nos terres agricoles.

C'est donc dans un effort collectif que nous pouvons participer à la protection des rives, des milieux agricoles et des cours d'eau. L'application de la réglementation en matière de bande riveraine est plus qu'un geste favorable à la protection des cours d'eau et du milieu agricole. Elle devient aussi un geste qui permettra aux générations futures de profiter pleinement du riche patrimoine de la région



@ MDDELCC

La conservation au service d'une agriculture environnementalement responsable!

ANDRÉ MICHAUD - CANARDS ILLIMITÉS CANADA

Saviez-vous qu'à 35 kilomètres à l'est de Gatineau, les propriétés de Canards illimités (CI) sont utilisées par deux agriculteurs de la région pour l'élevage de bovins ?

Jusqu'en 1997, l'avenir agricole des terrains du ruisseau Pagé (Trépanier) et Lanthier était incertain. Un des propriétaires, M. Jacques Bouchard, de la sixième génération d'une famille d'agriculteurs, faisait face à deux problèmes importants : la déprédation (dommage matériel causé aux biens) de ses champs par les bernaches du Canada et le mauvais drainage agricole. Il a pris la décision de laisser la nature faire son œuvre et en a confié la conservation à Canards illimités. Il savait que des activités agricoles compatibles avec les besoins de la faune y seraient pratiquées.

Des travaux pour maximiser le potentiel du secteur

En 2000, des travaux de restauration des milieux humides ont été réalisés dans le secteur. La construction de digues et l'installation de structures de contrôle ont permis d'aménager une série d'étangs totalisant près de 50 hectares. En plus d'offrir un habitat d'excellente qualité pour les canards et la faune en général, les eaux de ruissellement des champs agricoles du secteur sont maintenant filtrées par les marais avant d'arriver à la rivière des Outaouais, améliorant donc la qualité de l'eau.

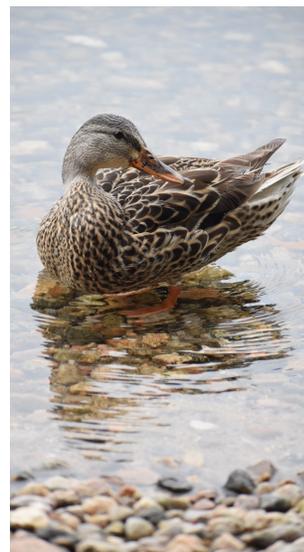
La même année, pour maximiser le potentiel agricole du territoire, un pâturage communal a été mis en place afin de répondre aux besoins des éleveurs de bétails. Chaque printemps, de 100 000 à 200 000 bernaches du Canada fréquentaient le territoire agricole de la région. La préservation d'une prairie basse permet de mettre à leur disposition une aire de gagnage (zone utilisée par les animaux sauvages pour se nourrir) de près de 125 hectares. Le site offre des aires de paissance de qualité, et ce, tant pour les bernaches que pour le bétail, diminuant ainsi la problématique de la déprédation sur les terres agricoles du voisinage.

De concert avec les producteurs bovins locataires, Canards Illimités s'assure de maintenir un usage agricole sur sa propriété par une gestion optimale du pâturage. La meilleure démonstration de cette approche se reflète par le nombre d'unités animales que le pâturage peut accueillir durant une année. Ainsi, depuis les huit dernières années, le nombre d'unités animales par jour est passé de 9 427 à 13 507, une augmentation de 43 %.

Un partenariat fructueux

Mentionnons au passage qu'en 2002, ce territoire a été l'une des trois premières réserves naturelles en milieu privé à être reconnues officiellement par le gouvernement du Québec. Il porte désormais le nom de réserve naturelle du Marais-Trépanier.

Après 20 ans de collaboration et de cohabitation avec MM. Steiner et Carrier, les deux producteurs agricoles locataires de ces sites, nous sommes fiers de la relation de confiance et de respect que notre organisme de conservation a su établir avec le monde agricole de l'Outaouais. Une fierté d'autant plus grande que ces terres agricoles marginales sont devenues aujourd'hui un actif environnemental important dans la région, un paradis faunique assorti de pâturages productifs pour le bétail et de filtres naturels pour une eau de meilleure qualité.





ON PEUT
CONSULTER LE
DOCUMENT
COMPLET DU PDZA
SUR LE SITE
INTERNET DE LA
MRC

<http://mrcpapineau.com/93%7CZonage-agricole>

Comprendre le PDZA

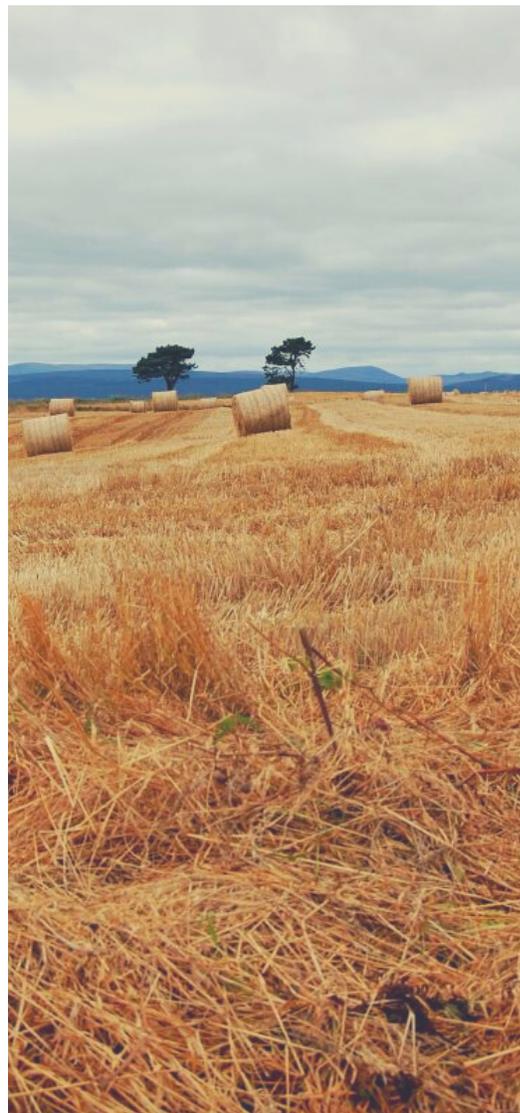
ANDRÉANE SABOURIN - AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL, VOLET AGRICOLE - MRC DE PAPINEAU

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification dont se dotent les MRC pour développer leur zone agricole de façon cohérente et concertée avec tous les acteurs du territoire touchés par l'agriculture.

Le but de ce document est de mettre en valeur les activités de la zone agricole tout en favorisant leur développement responsable et durable. La MRC de Papineau a débuté ses démarches d'élaboration du PDZA en 2015 et en a déposé une version finale en 2017. Le document complet comprend un portrait du territoire, un diagnostic des activités agricoles, un résumé des principaux enjeux, accompagné d'une vision concertée, et un plan d'action. Depuis 2018, des actions relatives à son plan d'action sont en œuvre.

Le PDZA est un document intéressant pour comprendre l'environnement agricole de la MRC. Au niveau agroenvironnemental, on peut y apprendre que le territoire n'a pas de terres en surplus de phosphore, que le nombre d'unités animales a diminué de 2004 à 2010 et qu'en général, les bassins versants ne sont pas spécialement dégradés. Toutefois, il ne faut pas percevoir ces informations comme un incitatif à relâcher la vigilance au niveau des mesures de protection, mais plutôt comme un indicateur d'une richesse fragile à préserver.

Dans son plan d'action, la MRC s'engage à soutenir des projets visant le maintien et l'amélioration de son bilan agroenvironnemental. Il s'agit d'une des orientations facilitant la contribution à divers projets à saveur agroenvironnementale. En se donnant de telles orientations et un plan d'action conséquent, la MRC de Papineau se donne les moyens de soutenir les projets significatifs, notamment ceux qui émanent des organismes de bassin versant régionaux, dont deux se trouvent sur son territoire, soit l'OBV RPNS et le COBALI.



Préparation d'une stratégie de conservation de la biodiversité pour la MRC de Papineau

JEAN-FRANCOIS LARRIVÉE - INGÉNIEUR FORESTIER -
MRC DE PAPINEAU

Dans un contexte où l'augmentation de la population humaine sollicite davantage l'occupation du territoire, que toute forme d'étalement inconsidéré des activités humaines risque de fragmenter davantage le paysage naturel, une communauté a tout avantage à identifier, dès maintenant, les endroits de son territoire où il importe de maintenir ou de rétablir la connectivité écologique du paysage naturel. Un corridor écologique (ou corridor biologique) est un espace naturel qui relie entre eux des écosystèmes ou des habitats naturels, et qui favorise le déplacement de la faune et la propagation de la flore. Par exemple, les bandes riveraines bordant les cours d'eau en milieu agricole, en plus d'assurer une bonne qualité de l'eau, sont souvent d'excellents corridors écologiques. Le service de l'aménagement de la MRC de Papineau étudie présentement les options possibles des corridors ainsi susceptibles de maintenir ou de rétablir la connectivité écologique régionale, à l'intérieur desquels le développement et la construction de nouveaux chemins seront plus sévèrement régis, ceci afin de ne pas fragmenter davantage le paysage naturel.

À l'occasion de sa séance du mois de juin 2020, le conseil des maires de la MRC adoptait le principe d'une stratégie de conservation de la biodiversité qui, lorsqu'elle sera suffisamment étoffée en termes d'arguments scientifiques, d'inventaires terrains et de consultations publiques, sera intégrée au schéma d'aménagement et de développement, sous la forme d'une orientation ou d'une affectation explicite quant aux moyens pour maintenir ou rétablir la connectivité écologique du paysage naturel. En ce sens, la MRC de Papineau prévoit relier entre eux, à l'aide de corridors, la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, le Parc national de Plaisance, le grand territoire privé de Kenauk-Nature, la réserve faunique de Papineau-Labelle, la réserve de biodiversité du Mont-Sainte-Marie et le projet de la réserve de biodiversité Mashkiki. De plus, comme les principales rivières de la MRC, notamment la rivière Blanche, traversent toutes la zone agricole avant d'atteindre la rivière des Outaouais, lesdites rivières sont toutes identifiées à titre de corridors écologiques prioritaires. Ainsi, la stratégie a, entre autres, pour objectifs de rétablir la connectivité écologique en milieu agricole et de protéger la qualité de l'eau le long des grandes rivières du territoire par des projets à portées collectives. Pour arriver à cette fin, il est primordial de travailler de concert avec les agriculteurs concernés et la MRC recherche des solutions novatrices, susceptibles d'y établir des corridors écologiques fonctionnels.

En terminant, la stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau n'existerait pas sans l'aide et le support que les membres du comité sur la biodiversité de la MRC de Papineau apportent. Outre deux maires, ce comité est composé d'experts issus de l'Institut des Sciences de la Forêt Tempérée (l'ISFORT, de l'UQO), de Conservation de la Nature Canada, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Parc national de Plaisance, et de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).



@ Nicholas A. Tonelli

UN GRAND MERCI À NOS COLLABORATEURS!

Nicolas Samson - Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais

Chantal Leduc - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Isabelle Stevan-Tremblay, Andréane Sabourin et Jean-François Larrivée -

MRC de Papineau

André Michaud - Canards Illimités Canada

UN REMERCIEMENT SPÉCIAL À NOS PARTENAIRES!



*Municipalité de
Mulgrave-et-Derry*

PROTÉGER
L'EAU
POUR LA VIE



WWW.COBALI.ORG



Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

Tél. : 819 440-2422

Courriel: info@cobali.org

Pour plus d'informations, visitez le : www.cobali.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

